CINTRÉ
vivre la ville

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU

- VILLE DE CINTRÉ -

A/2026/065

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de Cintré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu le code de commerce,
- Vu la décision du maire n°25/05 en date du 11 juillet 2025 fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occupation du domaine public communal,
- Vu la demande en date du 12 novembre 2026 de l'entreprise « La petite maçonnerie rennaise » en vue d'effectuer des travaux de ravalement,

ARRETE

Article 1er : L'entreprise « La petite maçonnerie rennaise » est autorisée à occuper deux places de stationnement au droit du 11, rue des Ifs du lundi 16 novembre 2026 au vendredi 27 novembre 2026.

Article 2 : La société s'engage à payer la redevance correspondant à son occupation sur la base du tarif établi par décision de Monsieur le Maire.

Article 2: La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général..

Article 3 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable. Elle est personnelle et incessible.

Article 4 : La directrice générale des services et le commandant de la brigade de gendarmerie de Mordelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont notification sera faite à l'intéressée.

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à CINTRE

Le 16 novembre 2026

MAIRIE de CINTRE 35 (Ille et Vilaine)

Le Maire,

Dominique TRAON.